

Van de Velde

17.11.2014 - Informations réglementaires - 10 Heure

Dividende intermédiaire

Le Conseil d'administration a approuvé aujourd'hui, sur la base des pouvoirs qui lui sont conférés dans les statuts, le versement d'un dividende intermédiaire de 1,35 € par action. Après le paiement du précompte mobilier de 25 %, le dividende net s'établit à 1,01 € par action.

Ce dividende sera attribué aux actions dont les droits n'ont pas été suspendus. Les actions dont les droits ont été suspendus sont les 26.000 actions propres achetées dans le cadre d'un programme d'option. Le nombre d'actions donnant droit à un dividende passe donc de 13.322.480 à 13.296.480 actions.

Le paiement des dividendes des actions nominatives et des actions dématérialisées se déroulera le 20 novembre 2014. Le paiement des dividendes des actions au porteur pourra être effectué à partir du 20 novembre 2014 aux guichets d'ING et de la Banque Degroof sur présentation du coupon numéro 9.

Calendrier financier relatif à ce dividende intermédiaire :

- Date de détachement du coupon : 18 novembre 2014
- Date d'enregistrement : 19 novembre 2014
- Mise en paiement du dividende : 20 novembre 2014



Van de Velde SA compte parmi les leaders du secteur de la lingerie de luxe et de mode. Van de Velde poursuit résolument une stratégie à long terme qui se fonde sur le développement de marques fortes s'appuyant sur le concept de « Lingerie styling » (maintien, style et mode), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Van de Velde NV
09/365.21.00
www.vandeveld.eu

Stefaan Vandamme
Directeur financier

EBVBA 4F, dont le représentant permanent est
Ignace Van Doorslaere
Président du Comité de direction